


CHANTIERS 
CANADA
Plus fort, sécuritaire et meilleur

Le Fonds de la taxe sur l'essence

Un financement permanent et flexible
pour les municipalités



**Des résultats pour
les Canadiens**



Le Fonds de la taxe sur l'essence : Des résultats pour les Canadiens
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2008
Cat. No. lu154 / 2008
ISBN 978-0-662-48779-1

Ce document et de l'information supplémentaire sont disponibles sur le Site Web www.chantierscanada.gc.ca

Also available in English under the title: Gas Tax Fund: Results for Canadians



Le Fonds de la taxe sur l'essence

**Un financement permanent et flexible
pour les municipalités**

Des résultats pour les Canadiens

Table des matières

Des résultats pour les Canadiens : Résumé	3
Chantiers Canada	4
Fonds de la taxe sur l'essence	5
Gestion commune, responsabilisation commune.....	5
Plans intégrés pour la durabilité de la collectivité.....	6
Investissements nationaux	8
Eau et eaux usées.....	9
Transport en commun.....	9
Routes et ponts.....	10
Déchets solides.....	10
Systèmes énergétiques communautaires.....	11
Renforcement des capacités.....	11
Résultats pour les Canadiens	12
Colombie-Britannique.....	12
Alberta.....	13
Saskatchewan.....	14
Manitoba.....	14
Ontario.....	15
Québec.....	16
Nouveau-Brunswick.....	17
Nouvelle-Écosse.....	17
Île-du-Prince-Édouard.....	18
Terre-Neuve-et-Labrador.....	19
Nord canadien.....	20
Territoires du Nord-Ouest.....	21
Nunavut.....	21
Yukon.....	21
Aller de l'avant	22

Des résultats pour les Canadiens : Résumé

Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance d'avoir des infrastructures publiques modernes pour bâtir un Canada plus fort, sécuritaire et meilleur. Le Fonds de la taxe sur l'essence, du plan *Chantiers Canada* de 33 milliards de dollars du gouvernement du Canada annoncé dans le Budget de 2007, est un fonds qui cible exclusivement les infrastructures municipales et qui fournit aux administrations locales le financement et la flexibilité nécessaires pour satisfaire les besoins de leurs collectivités. En prolongeant indéfiniment le FTE par le Budget 2008, il devient un programme permanent sur lequel les municipalités peuvent compter.

Les priorités des collectivités canadiennes sont variées quant à l'utilisation du FTE. Pour les plus grandes villes du Canada, la priorité a jusqu'à maintenant été le transport en commun; les villes des Prairies se sont concentrées sur les routes et les ponts locaux, et les municipalités du Québec ont investi fortement dans l'infrastructure liée à l'eau. Peu importe la priorité, le FTE vise à satisfaire les besoins variés des collectivités, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux en matière de pureté de l'air, de propreté de l'eau et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les municipalités canadiennes, petites et grandes, sont admissibles au FTE. À ce jour, plus de 2 700 collectivités à travers le pays ont profité du FTE pour leurs besoins en infrastructure, ce qui fait du FTE l'un des programmes du gouvernement fédéral dont la portée est la plus grande.

Beaucoup de municipalités canadiennes se sont concentrées sur la modernisation et le remplacement des infrastructures existantes. Plus de 85 p. 100 de tous les investissements du FTE ont servi au renouvellement et à l'expansion des infrastructures existantes, plutôt qu'à de nouvelles constructions.

La conception unique du programme du FTE permet au gouvernement fédéral d'attribuer des fonds à des projets municipaux rapidement et efficacement. Jusqu'en 2007, le programme a distribué 1,1 milliard de dollars aux provinces et aux territoires, pour 2 234 projets dans tout le pays.

L'estimation de la valeur de ces projets est d'environ 3 milliards de dollars, puisque bon nombre de collectivités combinent l'argent provenant du FTE à d'autres sources de financement pour maximiser les résultats à l'échelle locale.

De plus, la structure du FTE permet aux municipalités de mettre leurs fonds à la banque jusqu'à ce qu'elles en aient besoin, aidant les collectivités à mieux gérer leurs actifs et lancer leurs projets lorsque ça leur convient. Lors des deux premières années du programme, les provinces, les territoires et les municipalités ont déposé 685 millions de dollars à la banque grâce à la taxe sur l'essence, ce qui leur a rapporté 16 millions de dollars en intérêts.

Le FTE fournit également aux collectivités l'argent nécessaire à la planification. Pour qu'une collectivité soit viable aujourd'hui et dans le futur, elle a besoin d'une approche au développement qui soit durable, bien planifiée, intégrée et adaptée à ses besoins à long terme. L'infrastructure est un outil essentiel pour l'atteinte des objectifs en matière de développement économique, environnemental et communautaire. À ce titre, les collectivités doivent planifier pour faire des investissements judicieux.

Le Fonds de la taxe sur l'essence fait une différence à travers le pays. Le succès du modèle du FTE, qui est fondé sur la prise de décision, la flexibilité, la planification et la prévisibilité dans les régions, se fait sentir dans les projets d'infrastructure de Bonavista (Terre-Neuve-et-Labrador), à Prince George (Colombie-Britannique), à Tuktoyaktuk (Territoires du Nord-Ouest), etc. Le programme étant maintenant permanent, permettra de continuer à fournir aux collectivités une source fiable de financement pour construire les infrastructures dont elles ont besoin.

Chantiers Canada

Chantiers Canada est le plan du gouvernement du Canada qui permettra de bâtir un pays moderne et prospère prêt à relever les défis du XXI^e siècle. Le plan permet au gouvernement fédéral de travailler en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités et les autres pour obtenir des résultats tangibles pour la population canadienne : des routes plus sécuritaires, de l'eau et de l'air propres ainsi que des collectivités vivantes et saines.

Chantiers Canada prévoit un nombre d'initiatives flexibles et de programmes ciblés qui équilibrent les besoins régionaux et les priorités nationales. Ensemble, ces programmes fournissent un investissement fédéral de 33 milliards de dollars sur une période de sept ans, soit jusqu'en 2014. Il s'agit de l'engagement le plus important pris à l'égard des infrastructures publiques par le gouvernement fédéral et de l'un des engagements de financement les plus importants jamais pris par un gouvernement fédéral. Les investissements stratégiques prévus dans le plan national d'infrastructures sont conçus pour obtenir des résultats dans trois domaines d'importance nationale :

- une économie plus forte;
- un environnement plus sain;
- des collectivités plus solides et prospères.

Le plan *Chantiers Canada* comprend un nombre d'initiatives et de programmes flexibles:

• le remboursement de la TPS aux municipalités;	5,8 G \$
• le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE);	11,8 G \$
• le Fonds Chantiers Canada;	8,8 G \$
• le Fonds pour les partenariats public-privé;	1,25 G \$
• le Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers;	2,1 G \$
• l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique;	1,0 G \$
• le financement de base pour les provinces et territoires.	2,275 G \$
Total	33 G \$

Dans le plan *Chantiers Canada*, le FTE est le plus important fonds destiné aux infrastructures municipales. Au cours des sept années du programme, les municipalités canadiennes admissibles recevront 11,8 milliards de dollars pour leurs besoins en matière d'infrastructures. Dans le Budget de 2008, le gouvernement a annoncé que le FTE sera une mesure permanente au-delà de 2014 et qu'il totalisera 2 milliards de dollars par année, ce qui en fera le premier programme continu en son genre.

LE PLAN CHANTIERS CANADA



Fonds de la taxe sur l'essence

Assainissement de l'air et de l'eau, réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) permet d'investir des capitaux dans des projets d'infrastructure municipale écologiquement viables qui contribuent à l'assainissement de l'eau et de l'air ainsi qu'à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les projets admissibles comprennent des projets liés à l'eau, aux eaux usées, aux déchets solides, au transport en commun, aux systèmes énergétiques dans les collectivités ainsi qu'aux routes et aux ponts locaux.

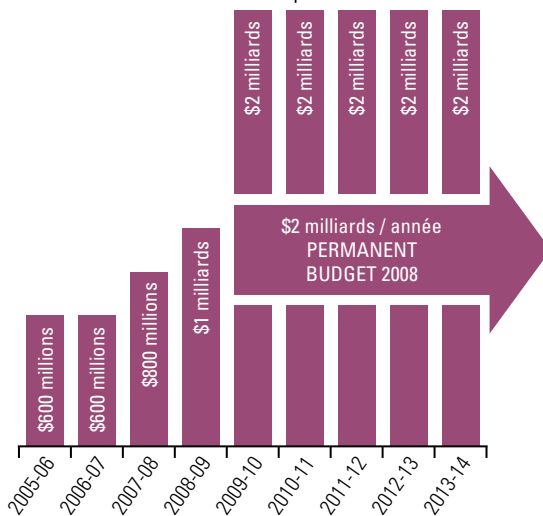
Le FTE, qui reconnaît que les collectivités comprennent mieux que quiconque leurs propres besoins et priorités, allie un financement à long terme prévisible à la prise de décision et à la planification municipale pour permettre aux municipalités de construire et de moderniser leurs infrastructures publiques de base. Peu importe la priorité, le programme du FTE vise la satisfaction des besoins variés de toutes les collectivités, tout en contribuant aux objectifs environnementaux nationaux.

Gestion commune, responsabilisation commune

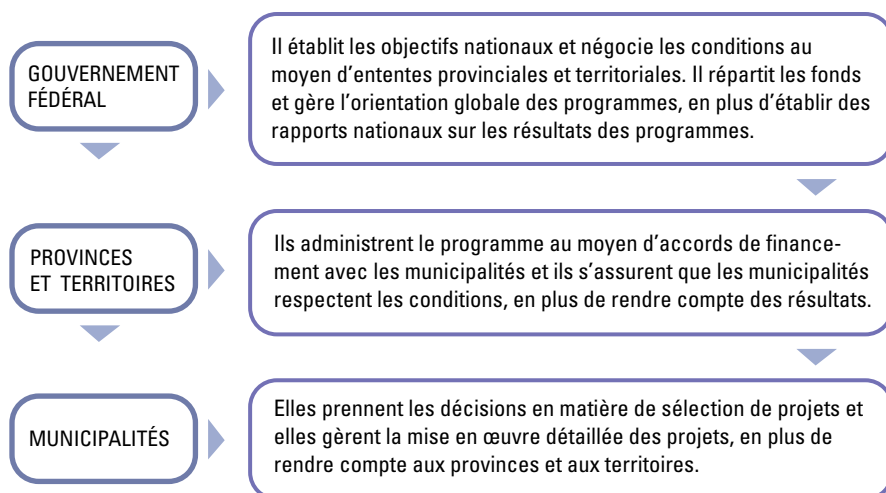
Le FTE procure une nouvelle façon de fournir du financement fédéral pour les infrastructures, dans le respect des compétences provinciales et territoriales ainsi que des

responsabilités municipales. Le financement est fourni au moyen d'ententes bilatérales négociées entre le gouvernement du Canada et chaque province et territoire. Les fonds sont attribués en fonction de la population et des montants fixes sont établis pour l'Île-du-Prince-Édouard et les territoires pour que ces régions moins peuplées aient accès à des fonds suffisants pour leurs projets d'importance.

FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE : MAINTENANT PERMANENT
Un financement historique versé aux villes



TRIPARTITION DES RÔLES ET DES RESPONSABILITÉS



Principes directeurs :

- Approche souple pour satisfaire les besoins des municipalités
- Équité du financement accordé aux régions et aux municipalités
- Respect des compétences pour chaque palier de gouvernement
- Approche coordonnée à l'appui des objectifs nationaux
- Rapports transparents et réguliers sur les résultats communs

Fonds d'infrastructure pour les Premières nations

Annoncé en octobre 2007, le Fonds d'infrastructure pour les Premières nations (FIPN) met en commun les ressources provenant du Fonds de la taxe sur l'essence (FTE), du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) et du Programme d'immobilisations et d'entretien d'Affaires indiennes et du Nord Canada pour créer un programme de 127 millions de dollars visant à satisfaire les besoins en matière d'infrastructure des collectivités des Premières nations vivant dans une réserve au sein des provinces. Ce programme comprend 62,5 millions de dollars du FTE et est administré par Affaires indiennes et du Nord Canada.

Le FIPN vise :

- l'amélioration de la santé et de la sécurité des collectivités des Premières nations;
- la contribution à un environnement plus propre et plus sain;
- l'accroissement de la collaboration entre le gouvernement du Canada et les collectivités des Premières nations;
- l'utilisation d'autres sources de financement pour les projets d'infrastructure des Premières nations.

Le programme est concurrentiel et basé sur les demandes. Les bandes ou les conseils tribaux seront les demandeurs typiques et l'administration du programme inclura des comités nationaux et régionaux qui examineront et recommanderont des projets.

Le gouvernement fédéral accorde le financement avant le début des projets et fournit ainsi aux municipalités la flexibilité financière nécessaire pour mettre en commun leurs fonds, les déposer à la banque ou emprunter en les donnant en garantie pour répondre à leurs besoins en infrastructure. Du point de vue fédéral, le versement à l'avance du financement simplifie le processus administratif et permet de mettre en œuvre le programme de façon plus rapide et efficace. Pour leur part, les municipalités ont la capacité de mieux planifier et de lancer les projets au moment qui leur convient.

Le FTE complète le financement significatif provenant des autres programmes du plan *Chantiers Canada*, qui sont axés sur des priorités nationales précises.

Cette approche vise à mettre en valeur les forces de chaque palier de gouvernement et a permis des nouveaux partenariats et de nouvelles collaborations. Dans certains cas, les municipalités ont directement participé à la négociation d'ententes sur le FTE. Les associations municipales de la Colombie-Britannique et de l'Ontario – la Union of British Columbia Municipalities et l'Association des municipalités de l'Ontario – sont signataires de leurs ententes respectives et elles sont aussi responsables de l'administration du FTE. Le gouvernement du Canada a également établi un nouveau palier de collaboration avec Toronto en signant une entente sur le FTE directement avec la ville.

Plans intégrés pour la durabilité de la collectivité

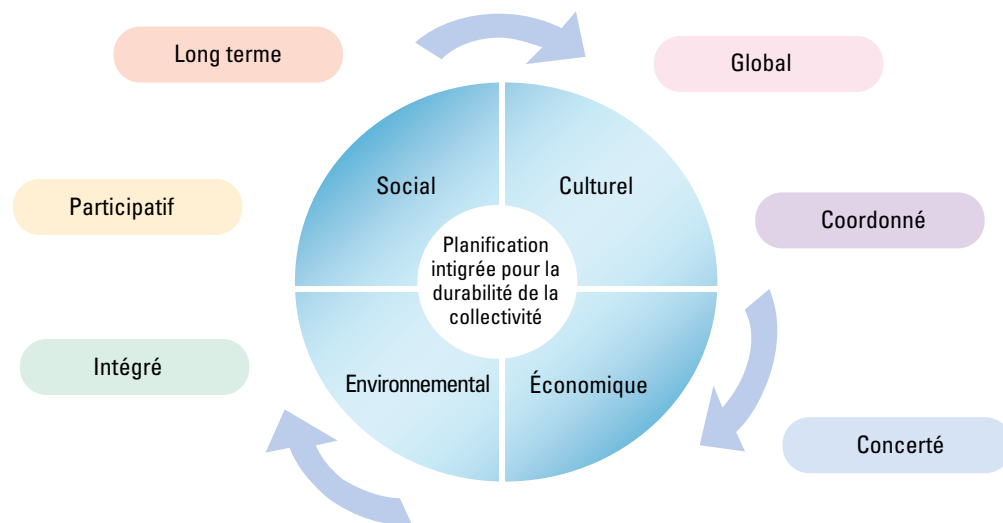
Un élément clé des ententes sur le FTE est l'exigence en vertu de laquelle les provinces et les territoires signataires sont tenus de s'assurer que leurs municipalités progressent vers des plans intégrés pour la durabilité de la collectivité (PIDC). Essentiellement, les municipalités doivent créer une vision de ce à quoi leur collectivité devrait ressembler à long terme et elles doivent élaborer un plan pour concrétiser cette vision. Le FTE donne accès à des fonds pour ce type de renforcement des capacités. Le financement donne aux municipalités la possibilité de prendre des décisions d'investissement plus éclairées au chapitre des infrastructures et garantit qu'elles planifient aujourd'hui leurs besoins futurs.

Une optique de durabilité pour les PIDC

Les approches provinciales et territoriales aux PIDC sont très flexibles. Certains principes généraux, par contre, sous-tendent l'objectif du FTE qui consiste à aller au-delà des pratiques de planification des collectivités traditionnelles. Ces pratiques comprennent une approche globale, concertée et coordonnée qui :

- tient compte des volets social, culturel, environnemental et économique du développement d'une collectivité;
- fait participer les membres de la collectivité à l'élaboration du plan PIDC;
- améliore les mécanismes de planification actuels et en tire profit, établit des liaisons entre différents types de plans et d'activités de planification, y compris ceux des régions et des municipalités adjacentes.

L'exigence du FTE relative aux PIDC recommande également que les collectivités surveillent et évaluent la situation comme il convient afin de s'assurer qu'elles sont sur la bonne voie pour atteindre les objectifs visés.



Dans certaines provinces, des exigences législatives existantes répondent à l'exigence des PIDC. Par exemple, l'Ontario exige des plans officiels municipaux conformément à sa *Loi sur l'aménagement du territoire*. On retrouve des obligations similaires dans d'autres provinces. Beaucoup de municipalités, en particulier les plus importantes agglomérations urbaines, ont déjà élaboré des plans. Le gouvernement du Canada encourage ces municipalités à approfondir leurs plans en abordant de nouveaux enjeux, comme l'adaptation au changement climatique, et à viser une mise en œuvre plus efficace des plans existants.

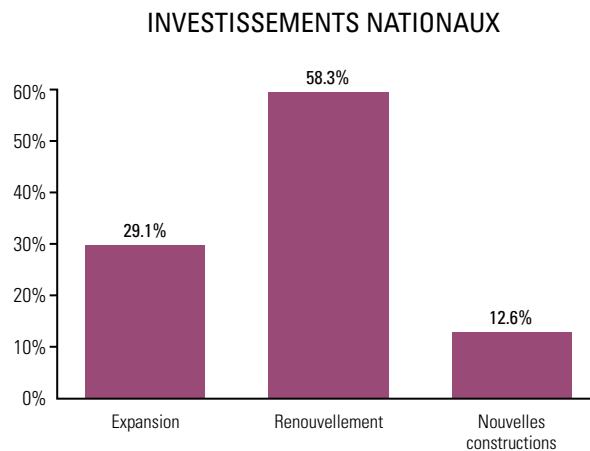
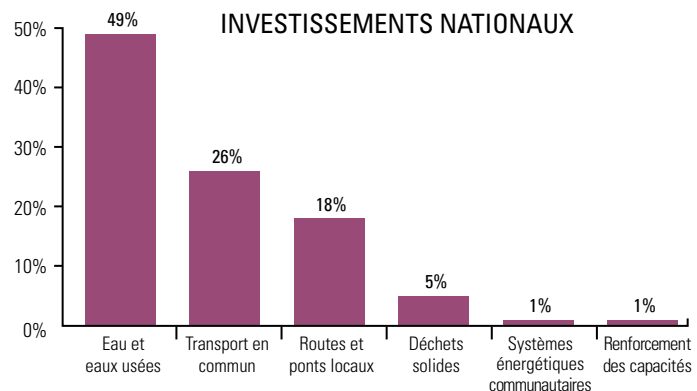
Investissements nationaux du FTE

Pendant les premières années du programme, 1,1 milliard de dollars ont été versés aux provinces et aux territoires. De cela, les municipalités ont reçu plus de 900 millions de dollars pour réaliser 2 234 projets d'un bout à l'autre du pays. Dès la première année, 118 millions de dollars ont été investis dans des projets d'infrastructure municipaux.

Ensemble, les provinces, les territoires et les municipalités ont déposé 685 millions de dollars à la banque, ce qui leur a rapporté environ 16 millions en intérêts. Au cours des trois dernières années, les coûts d'administration ont totalisé environ 3 millions de dollars. Le coût d'administration marginal comparativement aux intérêts cumulés s'est donc traduit par des fonds additionnels pour les projets, qui sont venus s'ajouter aux fonds accordés aux municipalités.

La catégorie des infrastructures de traitement de l'eau et des eaux usées est de loin la catégorie d'investissement la plus importante pour ce qui est des fonds dépensés et engagés pour les projets, suivie du transport en commun et des routes locales. À l'opposé, les investissements dans les déchets solides, les systèmes énergétiques communautaires et le renforcement des capacités figurent parmi les secteurs d'investissement les moins utilisés du fonds.

Jusqu'en 2007, plus de 85 p. 100 des investissements du FTE étaient axés sur le renouvellement et l'expansion des infrastructures existantes. Les nouvelles infrastructures représentent une plus petite portion de l'investissement et se retrouvent surtout dans les domaines du transport actif et du recyclage.



Eau et eaux usées

La catégorie d'investissement la plus importante sous le FTE est celle de l'eau et des eaux usées. Des investissements ont été effectués à 1 048 projets représentant 412 millions de dollars, soit 49 p. 100 du financement du Fonds de la taxe sur l'essence à ce jour. Puisque la plupart des régions du Canada ont construit leurs systèmes d'eau et d'eaux usées il y a plusieurs décennies, plusieurs de ces systèmes sont maintenant près de la fin de leur durée de vie utile. Il n'est donc pas surprenant que la modernisation intervienne pour 69 p. 100 des projets liés à l'eau et aux eaux usées.



Ouvrier qui répare une pipe d'eau dans une rue en construction

La plupart des projets sont axés sur la modernisation des systèmes d'alimentation, de distribution et de collecte. La modernisation des systèmes d'eaux pluviales semble être l'investissement le plus courant. De plus, dans le cadre de nombreux projets multifonctionnels, les collectivités modernisant des routes en profitent pour remplacer les canalisations d'eau ou d'eaux usées sous-jacentes. Le bon entretien et la modernisation des canalisations principales et des systèmes d'eau inefficaces entraînent une meilleure

conservation de l'eau et donc une utilisation plus efficace de l'une de nos plus importantes ressources nationales. Ces investissements garantissent que les Canadiens ont accès à de l'eau potable.

Transport en commun

La catégorie d'investissement dans les infrastructures de transport en commun est la deuxième plus importante du programme FTE. Des investissements ont été effectués à 58 projets représentant plus de 217 millions de dollars ou 26 p. 100 du financement du FTE. Les tendances en matière de dépenses indiquent que les investissements dans le transport sont axés sur l'expansion et le renouvellement des systèmes de service existants par l'achat d'autobus, de véhicules de transport à grande vitesse et de trains. L'établissement de nouveaux centres de transit, de nouvelles lignes d'autobus et de meilleurs accès pour les piétons et les cyclistes entraînent également l'amélioration du niveau de service.

Les plus grandes villes ont été les plus gros investisseurs. Cinq des plus grandes villes canadiennes – Toronto, Vancouver, Edmonton, Calgary et Ottawa – utilisent les fonds qui leur sont attribués dans le cadre du FTE pour améliorer le transport en commun. Par exemple, la ville de Toronto recevra 407 millions de dollars du début du programme à 2010, le district régional du Grand Vancouver recevra 307 millions et la province de Québec prévoit dépenser 222 millions du FTE pour le transport en commun, la ville de Montréal recevant 161,1 millions de cette somme. Les dépenses actuelles en transport favorisent le matériel roulant, y compris les autobus, les navettes et les trains.

Les investissements du FTE dans les systèmes de transport en commun augmentent la mobilité des gens et réduisent la congestion des artères, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique. Ces investissements sont également essentiels à l'économie et à la qualité de vie dans nos villes.

Routes et ponts locaux

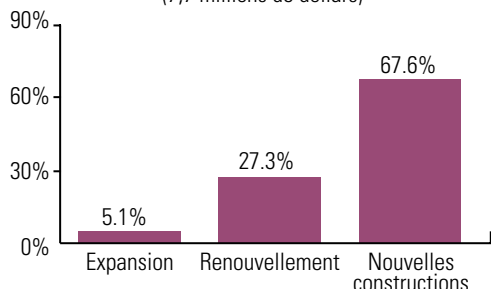
Pour les routes et ponts locaux, des investissements ont été effectués à 786 projets représentant 147 millions de dollars, soit 18 p. 100 du financement du FTE. Les investissements dans les routes et les ponts locaux sont majoritairement orientés vers la modernisation et le renouvellement de routes existantes, une très petite portion du FTE étant utilisée pour la construction de nouvelles routes.

Le transport actif, y compris les pistes cyclables, les chemins piétonniers et les trottoirs, est un secteur d'investissement secondaire considérable (7,7 millions de dollars) dans la catégorie des routes et des ponts locaux, et constitue la majorité des nouveaux investissements nationaux.

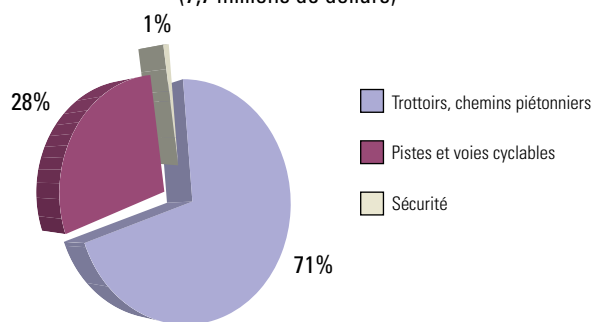
Les tendances d'investissement indiquent aussi que les plus grandes municipalités décident d'investir dans le transport en commun alors que les plus petits centres urbains (moins de 500 000 habitants) et ruraux investissent dans les routes.

Les caractéristiques du programme du FTE favorisent l'investissement dans le transport, mais le FTE soutient aussi les investissements dans les infrastructures de routes et de ponts afin de minimiser les impacts sur l'environnement, d'accroître l'efficacité et d'encourager le développement du transport actif. Étant donné la dépendance de l'économie

INVESTISSEMENTS DANS LE TRANSPORT ACTIF
(7,7 millions de dollars)



INVESTISSEMENTS DANS LE TRANSPORT ACTIF
(7,7 millions de dollars)



canadienne à la libre circulation des personnes, des marchandises et des services grâce à des systèmes de transport efficaces, la souplesse du FTE a permis un équilibre entre la satisfaction des besoins municipaux en matière d'infrastructure et les résultats de durabilité nationale.

Déchets solides

Dans cette catégorie, 99 projets représentent 43 millions de dollars, soit 5 p. 100 des investissements totaux du FTE. Toutefois, à la différence des autres catégories, la majorité des investissements servent à de nouveaux projets plutôt qu'au renouvellement de systèmes existants et l'accent est de plus en plus mis sur le réacheminement des déchets et le recyclage. Malgré cette tendance, la restauration des décharges est également un secteur d'investissement courant.

Les décharges, qui reçoivent des quantités grandissantes de déchets solides, sont la source de nombreuses menaces pour l'environnement. Les sites mal gérés contiennent parfois de grandes quantités de produits chimiques toxiques, pouvant s'infiltrer dans le milieu ambiant, y compris dans les sources d'eau. Les décharges sont aussi une source de méthane (un gaz à effet de serre) et d'autres types de polluants atmosphériques.



Installation de récupération des matières – Durham, Ontario

Le FTE est utilisé pour réduire la quantité de déchets aboutissant dans les décharges et pour améliorer le traitement des déchets solides afin de diminuer les impacts sur l'environnement. Certains projets innovateurs intègrent également des processus de transformation des déchets en produits utiles et en énergie.

Systemes énergétiques communautaires

Les 116 projets d'énergie communautaire représentent 11 millions de dollars, ou 1 p. 100 des investissements totaux du FTE. Comme ceux des autres catégories (sauf celle des déchets solides), les projets liés à l'énergie communautaire sont axés sur le renouvellement et la grande majorité des investissements sont consacrés à des projets de conservation de l'énergie et de modernisation. La production d'énergie est en grande partie représentée par deux ou trois importants projets d'énergie éolienne et solaire.

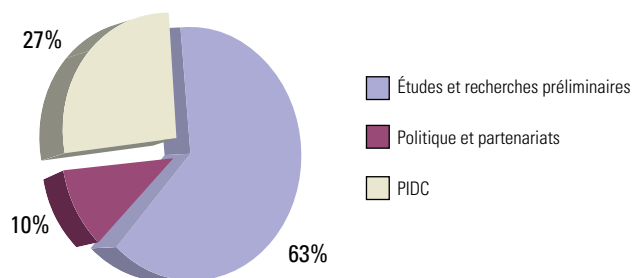
L'investissement dans l'énergie communautaire est modeste en comparaison aux autres secteurs d'investissement du FTE.

Toutefois, il constitue l'un des efforts primordiaux du Canada pour augmenter l'approvisionnement en énergie propre et maintenir les systèmes d'énergie existants, et ce, dans le but d'améliorer la qualité de l'air et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités est une catégorie admissible du FTE. Elle fournit un soutien financier aux collectivités pour l'élaboration de leurs plans à long terme. Le renforcement des capacités a été l'élément clé qui a permis aux municipalités d'élaborer leurs plans intégrés pour la durabilité de la collectivité (PIDC). De plus, cette catégorie fournit aux municipalités des « capitaux de démarrage » pour soutenir les projets d'infrastructure qui nécessitent de la recherche et des partenariats.

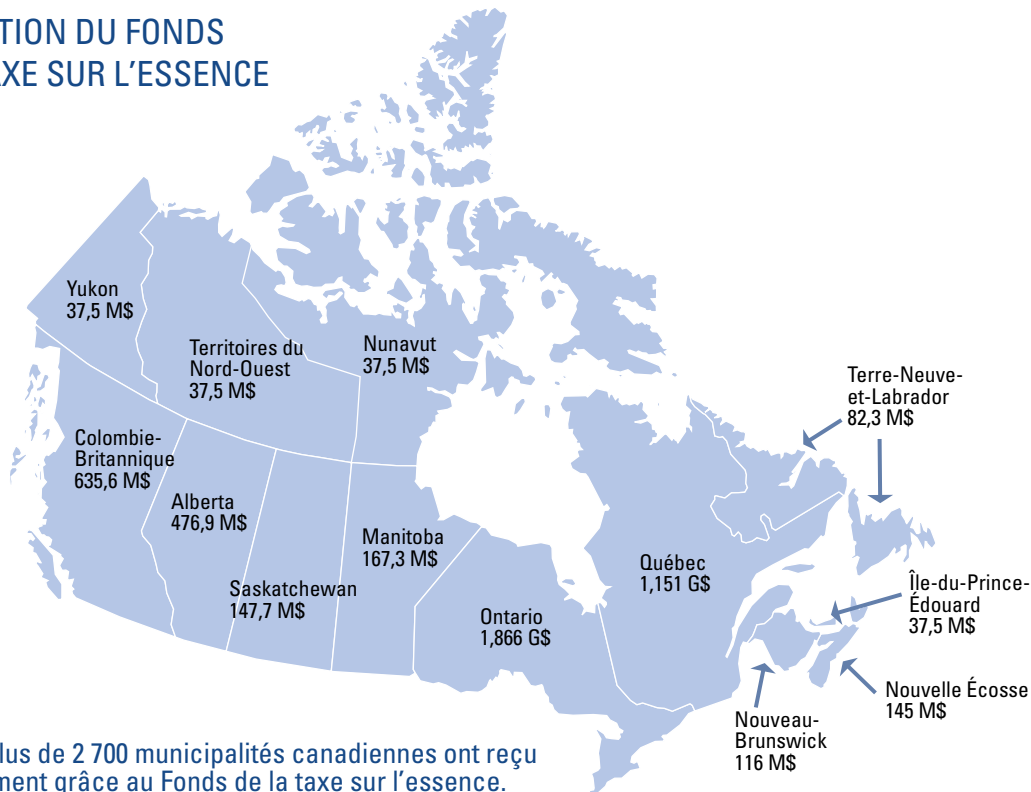
INVESTISSEMENT TOTAL DANS
LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
(6,9 millions de dollars)



Bien que cette catégorie soit un des secteurs d'investissement les moins importants, des investissements ont été effectués à 127 projets, représentant 6,9 millions de dollars, soit 1 p. 100 du financement du FTE. À ce jour, une grande partie du financement pour le renforcement des capacités a servi à des études ou à des recherches préliminaires pour des projets précis dans des domaines d'investissement moteur. Toutefois, un nombre croissant de municipalités petites et éloignées utilisent des fonds pour l'élaboration de PIDC.

Résultats pour les Canadiens

RÉPARTITION DU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE



À ce jour, plus de 2 700 municipalités canadiennes ont reçu du financement grâce au Fonds de la taxe sur l'essence.

Colombie-Britannique

En 2010, la Colombie-Britannique aura reçu 635,6 millions de dollars du FTE. Jusqu'en 2007, 78 p. 100 du financement attribué à la province a été investi dans le transport en commun, principalement dans le district régional du Grand Vancouver où le FTE fournira 139 millions de dollars pour l'achat de 199 autobus plus efficaces. Un nombre considérable de projets sont liés aux systèmes d'eau et d'eaux usées, au transport actif et aux systèmes énergétiques communautaires. De plus, la province a créé un Fonds d'innovation constitué de 5 p. 100 de sa part du FTE consacré aux projets visant à élaborer de nouvelles approches pour l'atteinte des résultats environnementaux.

Innover pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le district régional de Sunshine Coast convertit les gaz d'enfouissement en électricité. La ville de Kamloops utilisera sa part du FTE pour le recyclage dans toute la ville. La ville de Vancouver achète davantage d'autobus articulés et à diesel propre et remplace les autobus moins efficaces de son parc de véhicules. Tous les projets visent à appuyer l'objectif fédéral et provincial de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le projet de conversion des gaz d'enfouissement en électricité de la décharge Sechelt implique la construction d'infrastructures d'extraction et de collecte des gaz ainsi que



Autobus à deux étages de l'organisme de transport en commun régional de Kelowna – Colombie- Britannique

d'instruments pour surveiller les débits et l'efficacité de traitement. L'électricité ainsi obtenue sera acheminée dans le réseau de BC Hydro. Le district régional de Sunshine Coast est la première administration locale du Canada à appliquer cette écotecnologie innovatrice à une décharge. Les avantages comprennent la réduction des impacts sur l'environnement, l'accroissement de l'efficacité de l'exploitation, le prétraitement réduit des gaz d'enfouissement et des frais d'entretien réduits.

Les 3,34 millions de dollars du FTE qu'a reçus Kamloops serviront à l'achat de 23 500 contenants de recyclage à installer sur les trottoirs et de 12 camions de collecte à deux compartiments qui permettront de faire simultanément la collecte des déchets solides et la collecte du recyclage. Le projet devrait permettre d'éliminer annuellement 3 000 tonnes de déchets dans les décharges et de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à des camions plus efficaces.

Alberta

L'Alberta aura reçu 476,9 millions de dollars du FTE en 2010. Le transport en commun constitue l'investissement le plus important, soit 83 p. 100 des dépenses jusqu'en 2007. En plus des investissements dans le transport en commun des grands centres urbains, les plus petites municipalités ont établi leurs priorités dans le cadre du FTE afin d'y inclure les systèmes d'eau et d'eaux usées, ainsi que les routes et les ponts.

Réduire l'utilisation des véhicules grâce au prolongement du réseau de train léger sur rail

Les villes de Calgary et d'Edmonton prolongent leurs réseaux de train léger sur rail : Calgary recevra 141 millions de dollars du FTE et Edmonton en recevra 108 millions sur une période de cinq ans. Ces sommes représentent environ 52 p. 100 du financement total pour l'Alberta. D'autres centres urbains de taille moyenne, comme Lethbridge, prévoient également consacrer leurs fonds du FTE au transport en commun. Lethbridge a acheté huit nouveaux autobus pour améliorer le service sur les lignes d'autobus récemment mises en place. Les 40 wagons du CTrain supplémentaires que Calgary achète avec sa part de financement répondront à certains défis auxquels la ville fait face en matière de croissance de sa population, grâce à un service de transport en commun augmenté et plus fréquent. Edmonton a prolongé la ligne du sud de son réseau de train léger sur rail pour encourager davantage de personnes à utiliser les transports en commun municipaux et, ainsi, promouvoir un air plus propre.

L'Alberta a fixé le financement de base de ses plus petites municipalités à 80 000 \$. Un grand nombre de ces communautés ont choisi de mettre ces fonds en banque et de planifier en vue d'importants projets à venir. Le village de Berwyn économise pour rénover les trottoirs et les systèmes d'eaux usées. Le village de Galahad planifie son futur système de distribution d'eau et le village de Hussar modernisera ses routes locales.

Saskatchewan

La Saskatchewan aura reçu plus de 147 millions de dollars du FTE en 2010. L'eau et les eaux usées constituent le plus grand investissement : 40 p. 100 du financement a servi à de tels projets jusqu'en 2007. Des investissements considérables seront aussi faits dans les routes et les ponts ainsi que dans les infrastructures de déchets solides. Une partie du financement ira aussi au transport en commun et aux systèmes énergétiques communautaires.

Soutenir le développement régional

Les projets liés aux routes sont souvent essentiels à la croissance économique et au développement d'une région entière. La Saskatchewan a décidé qu'une tranche de 20 p. 100 des fonds reçus par une municipalité doit être consacrée à des projets produisant des résultats à l'échelle régionale. La municipalité régionale de Mervin a évalué que sa route de section no 794 reçoit environ 50 p. 100 du trafic de camionnage des grains de toute la municipalité et a donc recommandé qu'on lui attribue le statut de « route collectrice ». Puisque la route est la voie d'accès principale au terminal céréalier et qu'elle sert à l'industrie pétrolière dans son ensemble, Mervin utilisera sa part du FTE, ainsi que d'autres sources de financement d'infrastructures, pour moderniser cette route.

Le financement pour le transport en commun est également important dans les plus petites et moyennes villes. La ville de Regina a investi 3 millions de dollars du FTE dans un projet d'une valeur de 16 millions de dollars axé sur le remplacement et la remise à neuf des autobus de la ville.

Manitoba

Le Manitoba aura reçu 167,3 millions de dollars du FTE en 2010. Les municipalités du Manitoba investissent la majorité de la part initiale du FTE de la province dans les projets d'eaux usées, surtout la ville de Winnipeg. La capitale du Manitoba est représentative de nombreuses villes qui doivent moderniser des infrastructures vieillissantes ne satisfaisant plus aux normes actuelles. Les fonds sont majoritairement investis dans la séparation des canalisations d'égout de celles des eaux pluviales et dans d'importants projets de modernisation des systèmes d'épuration des eaux usées.

Promouvoir des moyens de transport écologiques

Le Manitoba a également réservé 10 p. 100 de ses fonds de 2007 à 2010 à l'amélioration du transport en commun dans ses quatre principales collectivités de transport : Winnipeg, Brandon, Thompson et Flin Flon. Winnipeg a déjà effectué des achats considérables d'autobus hybrides, y compris un autobus hybride articulé mis à l'essai pour évaluer la conduite hivernale en ville. L'autobus articulé est plus silencieux et contient davantage de sièges, ce qui réduit le nombre d'autobus et, par conséquent, le nombre de moteurs d'autobus produisant des émissions par ligne.



Construction au "Confusion Corner" –
Winnipeg, Manitoba

Certaines municipalités plus petites investissent aussi dans une variété de nouveaux services de transport grâce au Fonds de la taxe sur l'essence qui permettra d'offrir ces services aux collectivités pour la toute première fois. Par exemple, la municipalité rurale de Morris a acheté un véhicule de transport semi-collectif pour offrir des services, que la collectivité exploitera elle-même, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Ontario

L'Ontario aura reçu 1,865 milliard de dollars du FTE en 2010. Le transport en commun constitue l'investissement le plus important, soit 44 p. 100 du financement jusqu'en 2007. La ville de Toronto, le plus grand centre urbain du Canada, a accepté de consacrer sa part entière, soit 407 millions de dollars jusqu'en 2010, au transport en commun. Ce financement contribue à l'achat de 712 nouveaux autobus hybrides au diesel et de 156 nouveaux wagons de métro ainsi qu'à diverses autres modernisations et améliorations du système de transport en commun de Toronto. Parmi les autres priorités de l'Ontario figurent des projets liés aux routes et aux ponts, aux déchets solides ainsi qu'à l'eau et aux eaux usées.

Réduire, réutiliser, recycler

Les résidents de la ville de Hamilton travaillent à la réduction, à la réutilisation et au recyclage grâce à un programme de collecte de déchets organiques domestiques (bacs verts). La ville a utilisé 19 millions de dollars du Fonds de la taxe sur l'essence pour mettre le programme en place et construire une installation de compostage centrale. L'objectif est d'empêcher 65 p. 100 des déchets de Hamilton de se retrouver dans les décharges. Les résidents ont reçu des bacs verts au printemps 2006. Depuis, les déchets organiques sont triés à la source, ramassés chaque semaine dans environ 150 000 foyers et acheminés à l'installation de compostage centrale récemment construite, qui peut traiter jusqu'à 60 000 tonnes par année. Dans les premiers six mois, l'installation a reçu 22 565 tonnes de déchets. Au bout de trois mois, les évaluations des déchets sur le trottoir montraient un taux de détournement de 55 p. 100, comparativement à seulement 33 p. 100 avant la mise en œuvre du projet. Outre les avantages considérables pour l'environnement, les finances de la ville ont aussi profité de ce programme : on a pu éviter la création d'une nouvelle décharge, qui aurait coûté 100 millions de dollars.



Distribution de bacs verts pour déchets – Hamilton, Ontario

Le canton de Malahide, dans l'ouest de l'Ontario, utilisera 171 769 \$ de l'argent provenant de la taxe sur l'essence pour la reconstruction et le resurfage d'une route très recupée dans son territoire. La technologie d'enrobée à froid recyclée utilisée pour cette route utilise 60 p. 100 moins d'énergie que l'asphalte mélangée à chaud habituel et prolongera la durée de vie de la route d'au moins dix ans. Au total, le canton recevra 715 618 \$ sur une période de cinq ans.

Un nouveau pont traversant la rivière Maitland, dans le canton de Huron, relie les collectivités agricoles à Goderich, le centre municipal local. Le pont sert d'artère économique et sociale tout en offrant les avantages environnementaux d'une route plus directe vers Goderich. Le Fonds de la taxe sur l'essence a servi à financer environ la moitié du projet d'une valeur de 1,2 million de dollars.



Pont Benmiller – comté de Huron, Ontario

Québec

En 2010, le Québec aura reçu 1,151 milliard de dollars du FTE, dont 80 p. 100 seront attribués aux municipalités pour des projets liés à l'eau, aux eaux usées et, dans une moindre mesure, aux routes locales. Les 20 p. 100 restants seront consacrés aux systèmes de transport municipaux, notamment 161 millions de dollars pour le transport en commun à Montréal. Jusqu'en 2007, les municipalités ont consacré 95 p. 100 de leurs fonds à des projets liés à l'eau et aux eaux usées, les 5 p. 100 restants étant investis dans des projets de routes et de ponts.

Les 222 millions de dollars du FTE qu'a investis le Québec dans le transport en commun font partie d'un plan plus général d'une durée de cinq ans qui vise à augmenter le nombre de passagers de 8 p. 100 d'ici 2012. L'un des volets de ce plan est un programme totalisant 504 millions de dollars conçu pour financer des projets comme l'achat d'autobus et de technologies innovatrices ainsi que le développement des réseaux de métro, de train et d'autres moyens de transport à grande vitesse. Le FTE et d'autres sources de financement fédéral représentent un engagement de 411 millions de dollars destiné à cette initiative.

Une eau potable salubre et propre

En novembre 2002, le gouvernement du Québec a adopté une politique relative à l'eau pour améliorer la gestion globale des ressources en eau et des systèmes d'eau dans la province. L'un des objectifs exige des municipalités qu'elles atteignent un taux de renouvellement des canalisations d'eau et d'eaux usées de 1 p. 100 par année d'ici 2012, en visant le renouvellement complet de tous les systèmes d'eau municipaux sur une période de 100 ans. La majorité des fonds du FTE reçus par les municipalités servira à l'atteinte de cette cible.



De l'eau potable propre

Grâce à l'accent mis sur l'eau et les eaux usées, le FTE améliore considérablement la qualité de l'eau dans toute la province. La ville de Montréal, par exemple, recevra 179 millions de dollars pour moderniser ses systèmes d'eau et d'eaux usées. Ce projet commencera par la modernisation et le remplacement des canalisations principales et des canalisations d'égout dans divers arrondissements. La ville de Gatineau utilisera une partie de ses fonds pour moderniser la station de traitement d'eau potable du secteur Aylmer.

Nouveau-Brunswick

En 2010, le Nouveau-Brunswick aura reçu 116,1 millions de dollars du FTE. Jusqu'en 2007, la majorité du financement a été consacrée à des projets liés à l'eau et aux eaux usées mais des investissements considérables ont tout de même été faits dans les routes et les ponts, ainsi que dans les systèmes d'énergie communautaires.

Résoudre les problèmes liés à l'approvisionnement en eau

Chateau Heights, juste au nord de Fredericton, repose sur de la roche volcanique qui force l'eau à contourner toute la collectivité. Le petit établissement n'a donc pas l'eau potable. Comme nombre d'autres très petites collectivités au Nouveau-Brunswick, les résidants comptent sur un camion-citerne qui livre de l'eau chaque semaine. Le Nouveau-Brunswick investit 42 millions de dollars, sur cinq ans, pour tenter de résoudre les problèmes d'approvisionnement en eau de Chateau Heights et d'autres secteurs non constitués en municipalité. Mentionnons notamment l'expansion des services municipaux de Caraquet pour aider les résidants voisins affectés par l'infiltration d'eau salée dans leur approvisionnement en eau, une étude visant à trouver une solution aux inondations



Station de traitement d'eau potable

et à la contamination de l'eau de puits à Pointe-du-Chêne ainsi que les réparations du système d'approvisionnement en eau près de Hanwell.

Nouvelle-Écosse

La province de la Nouvelle-Écosse aura reçu 145,2 millions de dollars du FTE en 2010. La Municipalité régionale de Halifax devrait recevoir plus de 40 p. 100 de cette somme, soit 63,7 millions de dollars. Jusqu'en 2007, les municipalités ont investi 45 p. 100 du financement dans des projets liés aux déchets solides. Un autre 48 p. 100 a été réparti entre les projets liés à l'eau et aux eaux usées et ceux liés au transport en commun. La majorité des fonds restants ont été attribués aux routes et aux ponts.

Prospérité durable

Les déchets mélangés dans les décharges génèrent environ 38 p. 100 des émissions totales de méthane (un gaz à effet de serre) du Canada. Le fait d'éviter que les déchets organiques aboutissent à la décharge peut avoir un effet considérable sur la réduction de ces gaz et, ainsi, des répercussions positives sur l'environnement. En Nouvelle-Écosse, les sommes provenant du FTE fédéral sont consacrées à des projets liés aux déchets solides dans les installations régionales, comme l'installation de traitement et de stockage des déchets d'Otter Lake, dans la Municipalité régionale de Halifax.

Chef de file dans le domaine des pratiques environnementales de gestion des déchets, l'installation d'Otter Lake utilise certaines des technologies les plus avancées en traitement et en élimination des déchets. Lorsque les ordures arrivent à l'installation, les déchets ne devant pas se retrouver à la décharge sont identifiés et retirés. Les déchets restants sont transférés à l'installation de stabilisation des déchets, où ils sont disposés dans des canaux pour être décomposés en 18 à 21 jours. Le matériel



Cycliste sur une piste cyclable

restant à la fin du processus ressemble aux peluches qui se retrouvent dans le filtre d'une sècheuse. Ce processus réduit considérablement la quantité de matériaux aboutissant à la décharge et l'écoulement de la décharge dans les sources d'eau avoisinantes.

La Municipalité régionale de Halifax a également utilisé 47 294 \$ du Fonds de la taxe sur l'essence pour le développement du sentier de Portland Lakes dans la région de Dartmouth. Géré conjointement par la Municipalité régionale de Halifax et la Portland Estates Residents Association, le sentier de 2,2 km est conçu pour la marche, la bicyclette, le ski de fond et l'appréciation de la nature. Une fois terminé, ce sentier de banlieue comportera une promenade de bois, des points d'observation et des bancs.

La Municipalité régionale prévoit que le sentier sera essentiel à l'amélioration de la qualité de vie des résidents et à la promotion de modes de transport de remplacement.

Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard aura reçu 37,5 millions de dollars du FTE en 2010. La somme allouée, un montant fixe, correspond à 0,75 p. 100 du financement annuel total, et n'est donc pas établie en fonction du nombre d'habitants. Ce calcul atteste du fait que les régions moins peuplées ont besoin de fonds suffisants pour des projets considérables d'infrastructure. La province a également établi un fonds de renforcement des capacités de 5 millions de dollars. Jusqu'en 2007, la grande majorité du financement a été allouée à des projets liés à l'eau et aux eaux usées ainsi qu'aux routes et aux ponts. D'autres investissements ont été réalisés dans les domaines des systèmes d'énergie communautaire, du transport en commun et du renforcement des capacités.

Un environnement plus propre et plus sain

Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, constitue un excellent exemple d'une ville canadienne qui se distingue sur le plan de la production d'énergie. Avec une population de seulement 14 500 personnes, Summerside a réalisé d'importantes avancées dans le domaine des systèmes d'énergie communautaire grâce à la mise en place d'un système de production d'électricité à éoliennes. Dans le passé, la ville achetait toute son électricité à l'extérieur de la province et dépendait grandement des combustibles fossiles. Le projet de parc éolien devrait produire suffisamment d'électricité pour satisfaire à tous les besoins de la ville pendant certaines périodes tout en lui permettant de progresser vers une source d'énergie renouvelable qui contribuera à un environnement plus propre et plus sain.

Le FTE a participé aux deux premières phases du projet, notamment par l'achat de trois éoliennes produisant de

six à huit mégawatts d'électricité. La première phase devrait réduire les émissions de gaz à effet de serre de plus de 10 millions de kilogrammes par année.

Non loin de là, à Montague, le FTE a aidé à construire un nouveau pont avec des voies piétonnières et une circulation améliorée. La structure a remplacé le pont trop étroit duquel la collectivité s'est servie pendant plus de 50 ans. Le nouveau pont encourage le transport actif et le déplacement plus efficace et plus sécuritaire des véhicules, le tout permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Des éoliennes

À Charlottetown, les sommes du FTE consacrées au renforcement des capacités ont permis de financer l'exploration des eaux souterraines afin de garantir à la ville un approvisionnement en eau suffisant et sécuritaire pour le futur.

Terre-Neuve-et-Labrador

La province de Terre-Neuve-et-Labrador aura reçu 82,3 millions de dollars du FTE en 2010. De cette somme, 21,9 millions de dollars serviront au développement de systèmes régionaux de gestion des déchets et de sites d'enfouissement des déchets finals. Les 60,4 millions de dollars restants seront distribués principalement aux municipalités, en fonction du nombre d'habitants.

La province a réservé plus d'un quart de ses fonds du FTE à la mise en œuvre d'une stratégie régionale de gestion des déchets. L'objectif est de détourner 50 p. 100 des matériaux allant à la décharge, de réduire le nombre de sites d'enfouissement et d'éliminer progressivement le brûlage en plein air et l'incinération. La stratégie fera des décharges brutes choses du passé. Ces objectifs seront atteints en accroissant le détournement des déchets, en déterminant des régions de gestion des déchets et en élaborant des normes et des technologies modernes.

Améliorer la qualité de vie dans les régions éloignées

La petite collectivité de St. Anthony, sur la pointe nord de Terre-Neuve, est devenue la première municipalité de la province à profiter du FTE, ayant reçu un premier chèque de plus de 87 000 \$ à la fin de 2006. La municipalité investira ces fonds dans des projets liés à l'eau, aux égouts et aux routes afin d'améliorer la qualité de vie des résidents et de favoriser la croissance future de la région.

Nord canadien

Le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut recevront chacun 37,5 millions de dollars sur les cinq premières années du programme. La somme allouée, un montant fixe, correspond à 0,75 p. 100 du financement annuel total, et n'est donc pas établie en fonction du nombre d'habitants. Ce calcul atteste du fait que les régions moins peuplées ont besoin de fonds suffisants pour des projets considérables d'infrastructure.

Planifier pour la durabilité à long terme des collectivités

C'est dans les Territoires du Nord du Canada que la planification pour la durabilité des collectivités est la plus complexe. L'éloignement, la population clairsemée et le climat nordique constituent des défis à surmonter uniques pour toute initiative. De plus, les collectivités du Nord n'ont qu'un accès limité à des ressources et à de l'expertise de planification et des problèmes se posent en ce qui a trait au maintien de représentants municipaux qualifiés et d'expérience. Par conséquent, le financement pour le renforcement des capacités et la planification sont d'une pertinence et d'une importance accrues.

Les trois territoires ont établi un financement de base pour aider leurs collectivités à mieux planifier et à élaborer des plans intégrés de durabilité. Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont consacré 2 p. 100 de leur part à ce financement de base et le Yukon 5 p. 100. Les territoires assistent leurs collectivités dans le processus de planification de différentes façons.



Maisons en hiver, Inuvik, Territoires du Nord-Ouest



*Dawson City, Yukon
Avion de brousse en décollage*



Communauté inuit éloignée de Qikiqtaaluk, Nunavut

Territoires du Nord-Ouest

Au cours des deux premières années du programme, le gouvernement territorial s'est servi du volet de renforcement des capacités du FTE pour élaborer un modèle de plan intégré de durabilité de la collectivité, afin de relever les défis de planification uniques des collectivités des Territoires du Nord-Ouest. L'objectif était d'établir un fondement pour les plans de la collectivité, puis de permettre aux municipalités d'entreprendre leurs propres projets de planification et de renforcement des capacités, à compter de la troisième année du programme.

La majorité du financement servira maintenant à la construction ou à la modernisation d'installations d'épuration de l'eau dans des endroits comme Tuktoyaktuk, Rae et Edzo, Aklavik, Deline et Holman. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau et de réduire les risques d'épidémies de maladies d'origine hydrique. Près du tiers du financement, soit 11,3 millions de dollars, iront à la ville de Yellowknife, où les représentants municipaux ont décidé d'utiliser le Fonds de la taxe sur l'essence pour remplacer les canalisations principales et les égouts collecteurs endommagés.

Nunavut

La majorité des fonds seront attribués à la ville d'Iqaluit. L'argent restant sera distribué à des collectivités sans pouvoir d'imposition foncière pour leurs priorités les plus urgentes. Le Nunavut possède également un fonds de renforcement des capacités de 2,1 p. 100 pour l'élaboration de plans intégrés de durabilité. Jusqu'en 2007, 82 p. 100 du financement a été investi dans des projets liés à l'eau et aux eaux usées et les 18 p. 100 restants ont été consacrés à des projets liés aux déchets solides.

Le Nunavut a fondé le comité consultatif sur l'infrastructure communautaire, constitué de représentants de l'Association des municipalités du Nunavut et du gouvernement du Nunavut. L'Association des municipalités a également engagé un planificateur communautaire qui se déplace un peu partout au Nunavut pour aider à l'élaboration de plans de durabilité à long terme.

Yukon

La ville de Whitehorse recevra environ la moitié du montant destiné au Yukon; 9,4 millions de dollars seront attribués aux collectivités de Premières nations et 2,6 millions aux collectivités non constituées en personne morale. Jusqu'à 5 p. 100 du financement qui leur est attribué servira à élaborer des plans intégrés de durabilité des collectivités. Le Yukon a également établi un fonds pour les projets communautaires fonctionnant par demandes, financé à même le financement restant ou excédentaire, s'il y en a.

Le gouvernement du Yukon a élaboré un guide et un modèle pour les plans de durabilité et a fondé un comité de révision, constitué de membres de l'Association of Yukon Communities, du Conseil des Premières nations du Yukon et du gouvernement territorial, pour évaluer et approuver les plans. Au Yukon, les projets d'investissement du FTE ne sont approuvés qu'après la présentation et l'approbation de plans intégrés de durabilité des collectivités.

Aller de l'avant

Le gouvernement du Canada s'engage à respecter les compétences et les responsabilités provinciales et municipales tout en favorisant la durabilité à long terme des collectivités canadiennes en faisant preuve d'un solide leadership, en établissant des partenariats clés et en effectuant des investissements stratégiques dans l'infrastructure. Le Fonds de la taxe sur l'essence, dans le cadre de cet engagement envers les Canadiens, vise à répondre aux besoins variés des diverses collectivités en offrant un financement flexible, prévisible et stable, en appui aux infrastructures municipales qui préservent l'environnement et améliorent la qualité de vie de tous les Canadiens.

Les évaluations initiales du FTE montrent que sa plus grande force est sa flexibilité qui permet de satisfaire aux besoins des collectivités. Ces évaluations soulignent aussi que le programme atteint ses objectifs et fonctionne de façon efficace. Le FTE favorise également une bonne collaboration entre les gouvernements. Son caractère prévisible donne aux collectivités l'assurance nécessaire pour s'engager dans une planification à long terme.

Toutes les provinces et tous les territoires ont déjà réalisé divers projets avec succès grâce à la vitesse et à l'efficacité de la mise en place du programme ainsi qu'à sa conception flexible. Le fait qu'un programme d'infrastructure présente de tels résultats concrets après seulement deux ans témoigne de la réussite du modèle innovateur du programme du FTE.

L'annonce faite dans le Budget de 2008 visant à faire du FTE une mesure permanente d'une valeur de 2 milliards de dollars par année après 2014 confirme le rôle clé du programme dans la création de collectivités plus durables dans tout le pays sur une base continue.

Le gouvernement du Canada continuera de travailler avec les provinces, les territoires et les municipalités pour assurer la réussite du FTE, et ce, afin que tous les Canadiens puissent profiter des avantages d'infrastructures publiques modernes : pour un Canada, plus fort, sécuritaire et meilleur.